



**Offre 7 :**

« La douane renforce son dialogue avec les entreprises »

**Mesure 32**

**Favoriser la mise en place du club des entreprises certifiées “Opérateurs Économiques Agréés” (OEA)**

*Bureau Pilote : BIC*

*Bureaux associés : SGC – E3*

**1. Indicateurs de suivi**

	2016	2017	2018
Evolution du nombre de réunions			

*Code couleur : En vert : augmentation / en orange : stagnation / en rouge : baisse*

**2. Description de la mesure**

La douane propose la mise en place d’un club dédié aux sociétés certifiées OEA, en vue d’assurer un suivi optimal du bon fonctionnement du statut. Ce club a vocation à constituer un nouvel espace privilégié pour les opérateurs au sein duquel le partage des bonnes pratiques est favorisé. Membres de ce club, les entreprises certifiées OEA sont informées en priorité des actualités douanières.

**3. Éléments d’information**

Trois clubs OEA ont été créés en 2016 (Caen, Mulhouse, Nancy). Au 1<sup>er</sup> juin 2017, quatre nouveaux clubs OEA ont été mis en place à Lyon, Nantes, Bordeaux et Dunkerque.

Les clubs OEA se réunissent pour présenter les évolutions réglementaires pouvant bénéficier spécifiquement aux OEA et échanger sur les questions intéressant ces opérateurs privilégiés.

**4. Actions à mettre en œuvre**

- Information des opérateurs et recherche d’un porteur du projet ;
- Définition par le porteur des modalités de fonctionnement du club ;
- Établissement du format et calendrier de réunions, ainsi que des localisations géographiques ;
- Mise en place d’un dispositif de communication à l’attention des membres.